

2A CONSTRUCTION

SASU au capital de 1000 Euros

Siège social :
S-PACE Business Center
10-14 rue Jean Perrin - Les Minimes
17 000 LA ROCHELLE

R.C.S. LA ROCHELLE 903 120 426

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15/10/2024

Au siège social,
le 15/10/2024
à 10 heures,

Monsieur Abdelhalim AMRI, Associé unique et Président de la société 2A CONSTRUCTION, SASU au capital de 1000 Euros, a décidé des résolutions suivantes :

- Extension de l'objet social,
- Transfert du siège social et de l'établissement principal,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Première résolution

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la société à l'activité suivante :

- L'exploitation de voiture de transport avec chauffeur (VTC) à l'exclusion des services de taxi ;
- en complément des activités déjà déclarées à savoir :
- Tous travaux de maçonnerie générale, construction ou rénovation, gros œuvre et second œuvre et toutes activités relevant du secteur du bâtiment ;
 - L'activité de déploiement informatique et de réseau fibre optique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la société, à compter de ce jour :

du : S-PACE Business Center - 10-14 rue Jean Perrin - Les Minimes - 17 000 LA ROCHELLE
au : 6 place du Président Thomas Woodrow Wilson 31000 TOULOUSE.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'associé unique décide de modifier les articles n° 2 « Objet » et n° 4 « Siège social » des statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

Ancienne rédaction =

« La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- Tous travaux de maçonnerie générale, construction ou rénovation, gros œuvre et second œuvre et toutes activités relevant du secteur du bâtiment.
- L'activité de déploiement informatique et de réseau fibre optique.

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance ;

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. »

Nouvelle rédaction =

« La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- Tous travaux de maçonnerie générale, construction ou rénovation, gros œuvre et second œuvre et toutes activités relevant du secteur du bâtiment.
- L'activité de déploiement informatique et de réseau fibre optique.

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 15/10/2024, l'objet social est étendu à l'activité suivante :

- L'exploitation de voiture de transport avec chauffeur (VTC) à l'exclusion des services de taxi.

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance ;

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. »

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Ancienne rédaction =

« Le siège social est fixé au : S-PACE Business Center,
10-14 rue Jean Perrin - Les Minimes,
17 000 LA ROCHELLE

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la Présidence, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective extraordinaire des associés. »

Nouvelle rédaction =

« Le siège social est fixé au : S-PACE Business Center - 10-14 rue Jean Perrin - Les Minimes - 17 000 LA ROCHELLE.

L'associé unique a décidé, en date 15/10/2024, de transférer le siège social au :

6 PLACE DU PRESIDENT THOMAS WOODROW WILSON 31000 TOULOUSE

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la Présidence, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective extraordinaire des associés. »

Quatrième résolution

L'associé unique mandate le Cabinet B.J.L CONSULTANTS Expertise comptable et Commissariat aux comptes sis 31 avenue Champollion 31100 Toulouse, représenté par Monsieur Jean TOUBOUL, afin d'effectuer les formalités conséquentes des décisions prises précédemment.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Abdelhalim AMRI

2A CONSTRUCTION
10 Rue Jean Perrin
17000 LA ROCHELLE
Tél. 06 34 51 44 00 - 06 14 06 81 46
Mail : 2a.constructionpro@gmail.com
Siret 903 120 426 00015

